

DESCRIPTION

- Programme du gouvernement provincial qui rembourse les pompes à insuline depuis le 16 avril 2011.
- Le programme est en révision depuis le 1^{er} avril 2015.

BUT

- Maîtriser un diabète instable.
- Diminuer les hypoglycémies.
- Diminuer la fréquence des injections d'insuline.
- Assouplir l'horaire des repas et l'organisation des activités quotidiennes.

CLIENTÈLE

- Doit avoir un diagnostic de diabète de type 1.
- Doit avoir moins de 18 ans lors de l'inscription au programme.
- Doit répondre ANNUELLEMENT aux critères du programme.

CRITÈRES DU PROGRAMME

- Surveiller minimalement les glycémies avant chaque repas et au coucher (4x/jour).
- Noter régulièrement les résultats des glycémies capillaires.
- Maîtriser et appliquer le concept du calcul avancé des glucides.
- Participer à l'un des programmes reconnus de formation de la pompe à insuline.
- Se présenter à un minimum de 3 suivis par année avec une équipe multidisciplinaire (2x/an à l'âge adulte).
- Participer régulièrement à la mise à jour des connaissances en diabète.
- Offrir à l'enfant le soutien, la supervision et l'encadrement parental nécessaires pour assurer une utilisation sécuritaire et appropriée de la pompe à insuline.

REMBOURSEMENT DES COÛTS

- Les compagnies d'assurances sont les premiers payeurs.
- Un remboursement maximal de 6300 \$ pour une pompe à insuline (maximum tous les 4 ans).
- Un remboursement maximal de 4000 \$/an pour les fournitures.
- La personne âgée de plus de 18 ans, si elle répond encore aux critères gouvernementaux, reste admissible aux remboursements.

ATTESTATION D'ADMISSIBILITÉ

- Vous devez remplir la section *Assurances* (nom de la compagnie, nom du détenteur, numéro de police ou contrat) même si vos assurances ne couvrent pas la pompe à insuline.
- Les formulaires doivent être complétés ANNUELLEMENT et le médecin doit les signer.

FORMULAIRES

À la clinique du CHU Sainte-Justine

- Voici le lien web du formulaire :
 - Aller sur le site <http://msss.gouv.qc.ca>.
 - Dans le menu « Documentation », cliquer « Formulaires » et rechercher AH-711
- Téléphone : (418) 525-4444, poste 86197
- C'est la clinique qui se chargera d'envoyer le formulaire.



RETRAIT DE LA POMPE

- Le programme prévoit la possibilité de réintégrer le programme **UNE SEULE FOIS** si la pompe à insuline est retirée.
- Un délai de 5 ans maximum est autorisé pour réintégrer le programme.
- Voici les raisons les plus fréquentes du retrait de la pompe à insuline au CHU Sainte-Justine :
 - a. HBA1C \geq 9,5 % sur une période de 6 mois
 - b. Absentéisme aux rendez-vous ;
 - c. Manque de glycémies capillaires ;
 - d. Utilisation de la pompe à insuline de façon non sécuritaire.

TRANSFERT EN ADULTE

- Le programme couvre aussi tous les jeunes adultes qui étaient inscrits au programme avant l'âge de 18 ans.
- Un minimum de 2 rencontres avec l'équipe multidisciplinaire par année est requis.
- Un formulaire de renouvellement pour adulte doit être complété annuellement et signé par le médecin endocrinologue.
- Voici le lien web du formulaire :
 - Aller sur le site <http://msss.gouv.qc.ca>.
 - Dans le menu « Documentation », cliquer « Formulaires » et rechercher AH-710
- C'est au jeune ou à ses parents d'envoyer le formulaire.



RÉFÉRENCE

- Programme gouvernemental de remboursement (annexe A)